

# Couverture de Sécurité à barres VEGA 4 SAISONS

Conforme à la norme NF P 90-308  
Attestation LNE n° EI00319



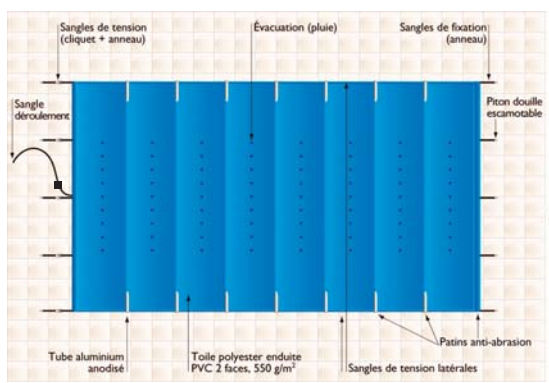
**Système de protection destiné à empêcher l'accès à la piscine aux enfants de moins de 5 ans, pour un usage privé et collectif.**

## Composition du colis :

- 1 couverture enroulée complètement montée en usine et prête à poser
- 1 sachet d'accessoires (pitons douilles inox, sangles à cliquet)
- En cas d'escalier sur la longueur du bassin :
- 1 manivelle manuelle (ou 2 à partir de 9 x 4,5m de plan d'eau)
- 1 notice
- 1 module escalier complètement monté en usine et prêt à poser
- 2 supports margelles
- 2 pitons spécifiques + douilles

## Caractéristiques techniques :

- > Couleur : ..... bleu, vert, vert amande
- > Matière : ..... toile polyester opaque, 550g/m<sup>2</sup> enduite PVC sur 2 faces, barres aluminium anodisé
- > Traitement : ..... toile anti UV, anti abrasion, anti salissure, anti fongique
- > Assemblage : ..... soudure haute fréquence
- > Support : ..... patins de protection margelles en PVC
- > Dimensions maxi du bassin (m) : .. 12 x 5,4 (hors escalier)
- > Fixation : ..... sur la largeur uniquement : pitons douilles inox escamotables + sangles à cliquet de réglage de tension
- > Débordement : ..... + 30cm sur le périmètre pour bassin
- > Forme de bassin : ..... tout bassin recouvrable avec une couverture rectangulaire
- > Recoupable : ..... non
- > Ouverture / Fermeture : ..... sangle de déroulement + pitons de fixation sur la largeur



## Avantages produit :

- > Facile d'utilisation grâce à la manivelle démultipliée, 2 minutes suffisent à l'enrouler.
- > Rapide : la mise en place se fait en tirant simplement sur la sangle de fermeture. 2 sangles latérales vous permettent de sécuriser rapidement le bassin sur les 2 longueurs.
- > Pratique : la couverture soutenue par les barres sur les margelles n'est pas en contact avec l'eau, il n'y a donc aucune incidence sur la qualité de filtration et l'utilisation des robots.
- > Esthétique : les barres supports en aluminium anodisé sont seulement visibles à leurs extrémités et les sangles latérales évitent tout percement de margelles sur les longueurs.
- > Economique : elle diminue l'évaporation et la perte de chaleur en été et limite le développement des algues en basse saison. La piscine est plus propre, c'est moins d'eau et de produits de traitement.

## Produits complémentaires :

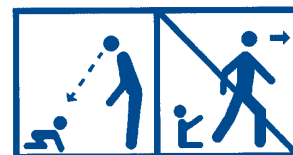
- > Manivelle motorisée (100415).
- > Bande de protection margelle 13 x 0,5m.

# Couverture de Sécurité à barres VEGA 4 SAISONS

## Conseils de Sécurité

### > Surveillance du Bassin

- Attention, un enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau.
- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.
- La présence d'un parent et / ou d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.
- Apprendre les gestes qui sauvent.
- Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours :
  - Pompiers : 18 ou 112 (pour la France)
  - SAMU : 15 (pour la France)
  - Centre antipoison.



**NE QUITTEZ JAMAIS  
VOTRE ENFANT DES YEUX**

### > Conseils de sécurité propres aux Couvertures

- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens, ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manoeuvre.
- Ranger les outils nécessaires pour actionner la couverture hors de portée des enfants.
- La mise en oeuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Hormis pour les fonds mobiles, interdire de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin.

#### AVERTISSEMENT

La sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et installée conformément aux instructions de la notice d'utilisation.

## Conditions de Garantie

La toile et les barres aluminium sont garantis contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 3 ans à compter de la date de livraison. Les autres pièces (sangle, manivelle, pitons inox, anneau de fixation, patins anti abrasion, bouchons d'extrémité) sont garantis contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 6 mois à compter de la date de livraison.

Cette garantie est conditionnée au strict respect de la notice de montage et/ou d'entretien. La garantie ne s'appliquera pas en cas de non-respect de ces conditions. Aucune garantie ne saurait être validée à défaut de règlement intégral.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La présentation de la facture d'achat sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à AQUALUX sera, au choix d'AQUALUX, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services d'AQUALUX. Tous les autres frais seront à la charge de l'acheteur.

Pour bénéficier de cette garantie, tout produit doit être soumis au préalable au service après-vente d'AQUALUX, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou toute réparation.

La garantie ne joue pas en cas de vice apparent. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale (par exemple, rottements sur les margelles), les défauts résultant d'un montage et/ou d'un emploi non conformes (par exemple, non-déneigement en cas de chute de neige), et les modifications du produit réalisées sans le consentement écrit et préalable d'AQUALUX.

**Garantie légale : A la condition que l'acheteur fasse la preuve du vice caché, le vendeur doit également en réparer toutes les conséquences (article 1641 et suivants du Code Civil).**

Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un bref délai à compter de la découverte du vice caché (article 1648 du Code Civil).

Votre revendeur - conseil :

Infos Produits Consommateurs  
**0 891 670 002**  
0,225 € TTC/mn

**AQUALUX**  
INTERNATIONAL